

Police Municipale
N° tél. 01 69 49 77 66
N/Réf : MAE/EF/r1

Direction des Services Techniques
MONTGERON
le 20 mai 2011
L'ÉLU

ARRÊTE N° 2011/241
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LE ROND-POINT PASTEUR.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-24, L 2212-1, L 2212-2,
VU le Code de la route et son article R 225,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
VU l'arrêté du 16 mai 2001 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'arrêté n°2009/149 (série A) du 6 octobre 2009, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Marc Antoine EVIN, Conseiller municipal délégué, chargé de la sécurité, du stationnement et de la circulation,

CONSIDÉRANT la proximité de commerces

IL CONVIENT de faciliter le stationnement des véhicules aux abords de ceux-ci.

ARRETE

Article 1 : L'arrêté 2001/53 est abrogé.

Article 2 : La totalité des places de stationnement sont réglementées par une ZONE BLEUE, avec apposition du disque de contrôle obligatoire.

Article 3 : La durée du stationnement est rapportée à 1 h 30.

Article 4 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires mis en place par les services techniques de la Ville.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Commissaire de Police de MONTGERON, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de la ville d'Yerres, Monsieur le Directeur des services techniques de la ville d'Yerres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à YERRES, le 24 mai 2011

Marc Antoine EVIN

Conseiller Municipal délégué,
Chargé de la Sécurité, du Stationnement
Et de la Circulation.

